

Le vaccin est la protection la plus sûre et la plus efficace contre la grippe. Pour vous protéger et préserver vos proches, vaccinez vous. La MSA rembourse le vaccin pour les personnes de 65 ans et plus et les autres personnes à risque.

Chaque année en France, plus de 2 millions de personnes sont touchées par la grippe. En 2016, 14 400* décès ont été recensés.

Cette année encore, la MSA, qui gère le régime d'assurance maladie de plus de 3 millions de personnes issues du secteur agricole, se mobilise et encourage ses adhérents à se protéger contre la grippe.

Des conséquences différentes

Même si personne n'est immunisé contre la grippe, les conséquences ne sont pas les mêmes pour tous. Des complications sévères (bronchites aiguës, difficultés respiratoires...) peuvent apparaître chez les personnes les plus fragiles.

Pour eux, à savoir, les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes atteintes de maladies chroniques, les femmes enceintes et l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque, la MSA prend en charge le vaccin.

Pour vous et pour vos proches, faites-vous vacciner.

Pour plus d'informations, rendez vous sur le site Internet msa-armorique.fr ou parlez-en à votre médecin traitant.

*Source BEH- SPF 08/03/2017